

FORCE DE CARACTÈRE



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Rapport annuel 2021 | 2022

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION	3
MISSION	4
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	6
Conseil d'administration	8
Orientations stratégiques	12
Comité exécutif	17
Comité gouvernance et éthique	19
Comité audit	20
Comité des ressources humaines	22
Rapport de la direction générale	24
Comité de la formation	30
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	31
Comité d'inspection professionnelle	35
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	41
BUREAU DU SYNDIC	50
COMITÉ DE RÉVISION	57
CONSEIL DE DISCIPLINE	60
AUTRES ACTIVITÉS D'ENCADREMENT	65
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	70
ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022	75
CRÉDITS	90

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Danielle McCann

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministère de l'Éducation

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,
Carole Grant, inf. aux.

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

En votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,
Carole Grant, inf. aux.

Laval, le 13 octobre 2022

MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mission principale de protéger le public. Pour ce faire, il assure une étroite surveillance de l'exercice de la profession par le biais de divers mécanismes prévus par le *Code des professions*. Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population, il vise l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel de ses membres.

DÉFINITION DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

L'infirmière auxiliaire prodigue des soins de qualité, humains et respectueux. Elle est une professionnelle de la santé intègre et dévouée, qui, par ses activités professionnelles énoncées au *Code des professions* (art. 37 p) :

- Contribue à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins ;
- Prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie ;
- Fournit des soins palliatifs.

Elle joue un rôle essentiel dans l'équipe de soins en partageant ses connaissances, ses compétences et sa volonté de se dépasser pour offrir le meilleur à la personne soignée. Elle maintient et perfectionne ses habiletés professionnelles en se conformant aux obligations de formation continue. Également, elle se doit de respecter les devoirs et obligations prévus au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et de se conformer au *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*.

Chapitre 01

Gouvernance

Rapport de la Présidente	06
Conseil d'administration	08
Orientations stratégiques	12
Politiques et pratiques de gouvernance	14
Formation des administrateurs relative à leurs fonctions	16
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et sanctions	16
Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités	16
Comité exécutif	17
Comité gouvernance et éthique	19
Comité audit	20
Comité des ressources humaines	22
Rapport de la direction générale	24
Liste des employés de l'Ordre	27
Assemblée générale annuelle	28



**Il est grand
temps
que notre
plein champ
d'exercice soit
pleinement
reconnu [...]**

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) en vertu de sa mission d'assurer la protection du public et de son mandat de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population en visant l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel des membres.

Au cours de l'exercice 2021-2022, vous m'avez fait le privilège de m'accorder un deuxième mandat à titre de présidente. Bien entendu, la raison d'être de l'Ordre de protéger le public et le développement de la profession sont toujours au cœur de mes priorités.

J'aborde ce nouveau mandat avec la volonté de poursuivre le travail amorcé pour tendre vers la pleine reconnaissance de la profession. Il est grand temps que notre champ d'exercice soit pleinement reconnu et je compte redoubler d'ardeur pour que nous puissions intégrer tous les milieux où nous pouvons jouer notre rôle essentiel, même les moins conventionnels. Au cours des prochaines années, je serai amenée à contribuer activement à faire accroître le rôle d'influence que porte l'OIIAQ auprès de ses partenaires.

Au cours de la dernière année, plusieurs actions ont été prises en ce sens, en travaillant notamment avec la direction générale pour établir les prochaines orientations stratégiques qui guideront nos actions pour un prochain cycle de quatre ans. Nous avons mené une réflexion sérieuse afin de déterminer nos priorités pour l'avenir de la profession et ainsi nous positionner, en usant des leçons que la pandémie nous a permis d'acquérir.

Plus que jamais, le rôle des professionnels de la santé a été mis de l'avant au cours des dernières années, en raison de la crise sanitaire. Nous croyons qu'il est possible d'aller tirer profit de cette dure période, afin que les infirmières auxiliaires imposent leur place au sein des équipes de soins. La crise sanitaire a permis des avancées, tant concernant le champ d'exercice que par des ententes entre les différents professionnels. Nous allons tout faire pour maintenir ces acquis.

Parmi ces nouvelles encouragées, nous enregistrons une réelle progression en ce qui concerne le nombre de professionnelles qui œuvrent à temps complet régulier, passant de 38 % en 2017 à 66 % en 2022. De plus, nous pouvons compter sur une relève mobilisée. Les inscriptions au programme de formation initiale n'ont jamais été aussi élevées.

OUVRIRE DES PORTES

Alors que le gouvernement affiche une volonté de décloisonner les activités et de transformer le réseau, l'OIIAQ compte s'inscrire dans ce mouvement, en menant différentes actions auprès de ses partenaires. À titre de porte-parole de l'Ordre, j'ai eu l'occasion cette année de multiplier les rencontres

avec nos parties prenantes pour réitérer l'importance du plein champ d'exercice.

Nous avons également été appelés à prendre position sur différents enjeux, notamment avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Éducation. En cours d'année, un programme de formation accélérée a été lancé sous l'initiative du ministère, auquel l'Ordre a été amené à collaborer.

Par ailleurs, j'ai eu à rencontrer nos partenaires afin de mener à bien ce projet, en rappelant l'importance de former une main-d'œuvre en quantité suffisante, mais surtout, de qualité pour dispenser des soins sécuritaires à la population.

De plus, j'ai pu réitérer l'importance de reconnaître notre plein champ d'exercice, en plus de proposer des moyens pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du réseau. Nous sommes convaincus qu'en mettant à profit toutes les connaissances et compétences des infirmières auxiliaires au service de la population, celle-ci bénéficierait de soins optimisés. En révisant l'organisation du travail, chaque professionnel pourrait jouer pleinement le rôle qui lui est destiné.

Nous souhaitons poursuivre ces efforts afin d'uniformiser le champ d'exercice actuel avec celui des infirmières auxiliaires des autres provinces canadiennes. Des travaux ont débuté en ce sens au cours de l'exercice et le Conseil d'administration croit fondamentalement au rôle élargi que devraient jouer les infirmières auxiliaires dans le système de santé québécois.

FIÈRE REPRÉSENTANTE

Dans mon rôle de présidente, j'agis comme porte-parole pour l'Ordre. Par mes fonctions, je suis amenée à rencontrer non seulement des personnalités politiques, mais aussi des représentants dans les établissements de santé ou d'enseignement, des syndicats et bien évidemment les membres.

Au cours de la dernière année, j'ai eu l'occasion d'aller à la rencontre de notre relève, par l'entremise de visites dans les centres de formation professionnelle pour y présenter la profession et l'Ordre. J'ai aussi le privilège d'aller vers notre relève et de féliciter ses efforts soutenus lors de remises de médailles.

Chaque fois que je me rends sur le terrain, l'énergie de ces nouvelles recrues me porte et me permet de croire que l'avenir de la profession est bien assuré. Par cette

passion partagée que nous portons à la profession, je suis certaine que nous saurons construire une profession qui sera d'autant plus attrayante et gratifiante pour les prochaines, qui prendront soin des générations futures.

Tout comme par les années précédentes, l'Ordre s'impose de plus en plus sur la scène publique. Encore une fois, j'ai été appelée à prendre la parole dans le cadre d'entrevues portant sur plusieurs sujets d'actualité. En cours d'exercice, j'ai pris part à quelques journées à forte présence médiatique, notamment concernant la vaccination et l'annonce de la formation accélérée pour les infirmières auxiliaires.

FORT DE NOTRE EXPÉRIENCE

J'entreprends ce nouveau mandat avec une équipe en partie renouvelée au Conseil d'administration au terme d'élections, ayant occasionné de nouvelles venues autour de la table. Nous abordons notre rôle avec grande fierté et nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre le chemin entrepris au cours des dernières années. Les victoires enregistrées au cours des derniers mois nous insufflent une bonne dose de motivation pour continuer sur cette lancée et enfin arriver à la pleine reconnaissance du champ d'exercice.

REMERCIEMENTS

En terminant, je ne peux passer sous silence les efforts soutenus de l'ensemble de nos membres, qui combattent courageusement depuis plus de deux ans une pandémie historique. La population a la chance de pouvoir compter sur des professionnelles dévouées, passionnées et animées par une force de caractère indéniable.

Je tiens également à souligner le travail remarquable des membres du Conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités, de la direction générale ainsi que toute l'équipe du siège social. C'est grâce à leur engagement et à leur dévouement que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2021-2022.

Carole Grant, inf. aux., ASC.
Présidente

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance générale, de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres réunis en assemblée et en assure le suivi.

Le Conseil d'administration veille également à l'application des dispositions du *Code des professions*, et des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. À moins de dispositions contraires du *Code des professions*, il les exerce par résolution.

Nombre de réunions

Le Conseil d'administration a tenu 7 séances régulières au cours de l'exercice 2021-2022.

Le Conseil d'administration a tenu 2 séances extraordinaires au cours de l'année 2021-2022.

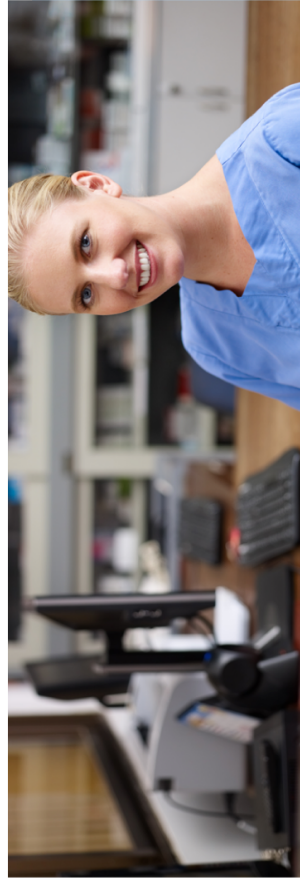
Principales résolutions

Le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions suivantes :

Politiques et pratiques de gouvernance

- Nominations au Conseil d'administration à la suite des élections.
- Nominations au sein des comités du Conseil d'administration et statutaires.
- Nomination de Maryse Samson comme directrice générale par intérim et Secrétaire de l'Ordre à compter du 3 avril 2022, à la suite de la démission du directeur général et Secrétaire de l'Ordre, Daniel Benard.
- Nomination d'une syndique ad hoc, Karine Chapleau, remplaçant Josée Figéys.

- Adoption de la position de l'Ordre contre toute forme de racisme et de discrimination envers la population, les patients et les membres de l'équipe de soins.
- Adoption du plan d'action à mettre en œuvre d'ici 2025 concernant l'examen professionnel.
- Recommandation et adoption, après l'assemblée générale annuelle, de maintenir la cotisation annuelle pour 2022-2023.
- Adoption de la création d'un comité des admissions à compter de 2022-2023.
- Adoption de la mise à jour de plusieurs politiques (Politique de jetons de présence, Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour, Politique de gouvernance des comités du Conseil d'administration, Politique de régie interne pour les comités statutaires et la direction générale, etc.)
- Adoption des orientations stratégiques, du tableau de bord et du plan de gestion intégrée des risques 2022-2026.



Affaires réglementaires et légales

- Adoption de la mise à jour du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*.
- Adoption du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

Carole Grant
présidente



Josée Goulet
vice-présidente



Diane Bellavance
administratrice



Pier-Luc Blanchet
administrateur



Marcel Bonneau
administrateur nommé



Lucie Bourguignon-Laurent
administratrice



Nathalie D'Astous
administratrice



Bruno Déry
administrateur nommé



Amélie Drolet
administratrice



Julie Gauthier
administratrice



Josée-Anne Pelletier
administratrice



Michael Potvin
administrateur



Delorès Pronovost
administratrice



Karyn Rompré
administratrice



Emanuel Settecasal
administrateur nommé



Luc St-Laurent
administrateur



Daniel Benard
directeur général et Secrétaire de l'Ordre, participant d'office et secrétaire du Conseil d'administration



Daniel Benard
directeur général et Secrétaire de l'Ordre, participant d'office et secrétaire du Conseil d'administration



NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE ÉLECTION	DURÉE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DES SERVICES	RÉMUNÉRATION / JETON
Grant, Carole	Présidente	Région du suffrage universel des membres le 7 juin 2021 et entrée en fonction le 7 juin 2021		4 ans	2 ^e mandat en cours	9/9	12/12	3/3	5/5	1/2	5/5	35/36	158 521 \$
Bellavance, Diane	Administratrice		7 juin 2021	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	7/8	-	-	-	-	6/6	13/14	2 920 \$
Blanchet, Pier-Luc	Administrateur		28 octobre 2021	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	2/4	-	-	-	-	1/1	3/5	945 \$
D'Astous, Nathalie	Administratrice		7 juin 2021	4 ans	2 ^e mandat en cours	5/9	-	-	1/1	2/2	6/6	14/18	3 470 \$
Drolet, Amélie	Administratrice		1 ^{er} mai 2019	4 ans	2 ^e mandat en cours	9/9	9/9	1/1	-	-	5/5	24/24	4 975 \$
Gauthier, Julie	Administratrice		7 juin 2021	4 ans	2 ^e mandat en cours	9/9	-	-	5/5	-	8/8	22/22	4 580 \$
Goulet, Josée	Administratrice, vice-présidente		7 juin 2021	4 ans	3 ^e mandat en cours	8/9	10/12	-	-	-	2/2	20/23	4 185 \$
Pelletier, Josée-Anne	Administratrice		1 ^{er} mai 2019	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	8/9	-	-	-	1/2	4/4	13/15	2 722 \$
Potvin, Michael	Administrateur		7 juin 2021	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	6/8	-	-	2/4	-	3/3	11/15	2 700 \$
Pronovost, Dolorès	Administratrice		1 ^{er} mai 2019	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	7/9	-	-	5/5	-	2/2	14/16	1 030 \$
Rompré, Karyne	Administratrice	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	24 mars 2022	4 ans	1 ^{er} mandat en cours Remplacement d'un mandat	-	-	-	-	-	-	-	0 \$
St-Laurent, Luc	Administrateur	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	1 ^{er} mai 2019	4 ans	3 ^e mandat en cours	9/9	9/9	-	1/1	-	2/2	21/21	4 500 \$

NOM, PRÉNOM	TITRE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE NOMINATION	DURÉE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENSES	RÉMUNÉ- RATION / JETON*
Bourgignon-Laurent, Lucie	Administratrice	1 ^{er} juin 2019	4 ans	2 ^e mandat en cours	9/9	12/12	-	-	-	1/1	22/22	1 150\$
Bonneau, Marcel	Administrateur	24 février 2020	3 ans	Remplacé d'un mandat en cours	8/9	-	2/2	-	-	3/3	13/14	1 265\$
Déry, Bruno	Administrateur	1 ^{er} juin 2019	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	9/9	-	2/2	-	-	3/3	14/14	1 000\$
Settecas, Emanuel	Administrateur	1 ^{er} juin 2019	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	8/9	-	-	-	2/2	1/1	11/12	805\$

NOM, PRÉNOM	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE ÉLECTION	DURÉE DU MANDAT	DATE DE FIN DE MANDAT	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS 2022	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENSES	RÉMUNÉ- RATION / JETON*
ADMINISTRATEURS SORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION													
Beaulieu, Martin	Lanaudière	16 juin 2017	4 ans	7 juin 2021	1 mandat	-	-	-	-	-	-	0/0	0\$
Boutin, Nathalie	Monterégie	19 juin 2019	2 ans	7 juin 2021	1/2 mandat (remplacement)	-	-	1/1	-	-	1/1	2/2	80\$
Champagne-Chagnon, Carmelle	Monterégie	16 juin 2017	4 ans	7 juin 2021	7 mandats	-	-	1/1	-	-	1/1	2/2	80\$
Goudreau, Katia	Monterégie	16 juin 2017	4 ans	7 juin 2021	2 mandats	-	0/3	-	-	-	-	0/3	0\$
Plante, Lyne	Outaouais	16 juin 2017	4 ans	7 juin 2021	5 mandats	-	3/3	-	-	-	1/1	4/4	320\$
Therrien, Lise	Montréal-Laval	16 juin 2017	4 ans	7 juin 2021	7 mandats	-	-	-	-	-	1/1	1/1	0\$
Trouin, Claire	Montréal-Laval	16 juin 2017	4 ans	7 juin 2021	8 mandats	-	-	1/1	-	-	1/1	2/2	80\$

NOM, PRÉNOM	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE ÉLECTION	DURÉE DU MANDAT	DATE DE DÉMISSION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS 2022	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENSES	RÉMUNÉ- RATION / JETON*
ADMINISTRATEURS DÉMISSIONNAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION													
Bergeron, Cindy	Chaudière-Appalaches	21 juin 2021	3 ans	20 sept. 2021	Aucun mandat	1/1	-	-	-	-	2/2	3/3	945\$
Girard, Guillaume	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	1 ^{er} mai 2019	4 ans	7 février 2022	1 mandat	5/7	-	2/2	-	-	3/3	10/12	2 050\$

* Notez que la rémunération totale comprend également les journées de libération pour les déplacements.
CA = Conseil d'administration / CE = comité exécutif / CAF = comité des ressources humaines / CGE = comité de gouvernance et d'éthique

La rémunération globale de la présidente comprend les éléments de base tels que les salaires et traitements. Les autres allocations et avantages imposables sont également compris, notamment les allocations de primes de déplacement, le remboursement pour les frais de stationnement, les cotisations versées par l'Ordre à un régime d'assurance collective, les remboursements pour la cotisation à un ordre professionnel, la cotisation versée par l'Ordre à un REER à titre de compensation pour l'absence de régime de retraite, la cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) assumée par l'Ordre, la cotisation au Régime des rentes du Québec (RRQ) assumée par l'Ordre ainsi que la prime d'assurance payée par l'Ordre.

La rémunération globale des autres administrateurs comprend les jetons de présence.

Vacances des administrateurs

Il n'y avait aucune vacance en date du 31 mars 2022 au sein du Conseil d'administration.

Régime de rémunération des administrateurs

	VALEUR
Jeton de présence pour une demi-journée	80\$
Jeton de présence pour une journée	315\$

Le Conseil d'administration et le comité exécutif ont effectué le suivi du plan d'action 2021-2022 des orientations stratégiques 2018-2022. Les principales réalisations se retrouvent dans le rapport de la présidente ainsi que le rapport de la direction générale de l'Ordre, aux pages 6 et 24.

Le Conseil d'administration a également approuvé le plan d'action 2022-2023 ainsi que la mise à jour des orientations stratégiques 2022-2026.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018-2022

ENJEUX

- 1 OPTIMISER LA SURVEILLANCE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION**
- 2 FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CHEZ LES MEMBRES**
- 3 PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ET ÉTENDRE LE CHAMP D'EXERCICE**
- 4 ACCROÎTRE ET OPTIMISER LES SERVICES AUX MEMBRES**

LA PROFESSION

VISION 2022

En 2022, l'infirmière auxiliaire sera pleinement reconnue en exerçant son rôle essentiel au sein du réseau de la santé et auprès de la population.

VALEURS

- Rigueur
- Engagement
- Humanité
- Respect
- Intégrité
- Collaboration

L'ORDRE

VISION 2022

L'OIIAQ : incontournable et influent

L'OIIAQ sera une instance incontournable et influente auprès de l'ensemble de ses parties prenantes telles que le système professionnel québécois ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation.

VALEURS

- Excellence
- Respect
- Équité
- Intégrité
- Transparence

1

OPTIMISER LA PROTECTION DU PUBLIC

Assurer une meilleure surveillance de notre pratique

- Définir la stratégie globale de l'inspection professionnelle
- Optimiser l'offre de services-conseils
- Promouvoir les valeurs de la profession
- Assurer le déploiement du *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire* et le faire évoluer

Syndic

- Prévenir en faisant la promotion des obligations professionnelles
- Optimiser l'approche du bureau du syndic en matière d'usurpation de titre et de la pratique illégale

2

VALORISER LE RÔLE ESSENTIEL DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Miser sur le rôle essentiel de l'infirmière auxiliaire

- Promouvoir et accroître la reconnaissance du rôle essentiel de l'infirmière auxiliaire au sein du réseau de la santé et auprès de la population
- Élargir le champ d'exercice en contexte clinique
- Veiller à l'intégration, à l'évolution et aux possibilités d'avancement des infirmières auxiliaires dans les divers milieux cliniques

Rehausser les compétences et la formation initiale

- Rehausser les compétences professionnelles de nos membres et de la relève

3

FAIRE RAYONNER LA PROFESSION ET ASSUMER SON LEADERSHIP

L'OIIAQ : une instance de référence

- Positionner l'OIIAQ comme une instance incontournable et d'influence auprès de l'ensemble de ses parties prenantes
- Développer des plans stratégiques pour positionner l'OIIAQ dans ses relations gouvernementales, sociétales et publiques
- Accroître la notoriété de la profession, de l'OIIAQ et de ses membres
- Accroître le sentiment d'appartenance des membres envers l'OIIAQ

4

RENDRE DE MEILLEURS SERVICES AUX MEMBRES ET À LA RELÈVE

L'OIIAQ : une offre de service améliorée

- Accroître le nombre d'activités de développement professionnel, outils et services de qualité et accessibles aux membres
- Développer et implanter une stratégie d'approche clientèle
- Promouvoir et valoriser la profession pour assurer une relève suffisante

Attirer et retenir les candidats

5

OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET LA PERFORMANCE

Optimiser la gouvernance

- Mettre en œuvre les dispositions de la Loi 11
- Mettre en place une saine gestion des risques
- Adopter un code d'éthique pour les administrateurs

Optimiser la performance de l'OIIAQ

- Améliorer la performance de l'OIIAQ par l'optimisation des processus
- Développer des plans directeurs pour la gestion des ressources
- Développer un plan de relève
- Développer un plan directeur des technologies de l'information et des communications

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Politiques en vigueur au cours de l'exercice	Adoption	Révision en 2021-2022	Élaboration ou révision projetée
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration et des comités de l'Ordre	19 mars 2019	31 mai 2021	
Politique de régie interne	31 mai 2018		
Politique de gouvernance des comités du Conseil d'administration	10 octobre 2019	6 juillet 2021	
Politique de régie interne des comités statutaires du Conseil d'administration et de la direction générale	28 octobre 2021		
Politique de gouvernance portant sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses comités	13 décembre 2018		
Politique régissant la participation aux activités de l'Ordre	26 janvier 2018		
Politique sur les activités de la présidence et des administrateurs pendant la période électorale, incluant sur les réseaux sociaux	29 octobre 2020		
Politique d'embauche et dotation en personnel	24 avril 2019	6 juillet 2021	
Politique d'appréciation de la performance du personnel	24 avril 2019		X
Politique de ressources humaines portant sur la rémunération et les autres conditions de travail des employés de l'Ordre	24 avril 2019		X
Politique en matière de relations de travail	24 avril 2019		X
Politique de reconnaissance du Conseil d'administration	24 avril 2019		X
Politique de reconnaissance du personnel	24 avril 2019	6 juillet 2021	
Politique de formation et de développement des compétences	24 avril 2019	6 juillet 2021	
Politique de jérôme de présence	22 mars 2018	28 octobre 2021	
Politique de frais de déplacement et de séjour	22 mars 2018	6 juillet 2021	
Politique budgétaire et prévisions financières	24 avril 2019		X
Politique de placement	24 avril 2019		
Politique pour l'attribution des contrats	24 avril 2019		X
Politique de gestion intégrée des risques	1 ^{er} avril 2021		
Politique de capitalisation	24 avril 2019		X
Politique de divulgation financières	24 avril 2019		X
Politique relative à la divulgation de situations préoccupantes au sujet de questions comptables ou d'audit par les employés concernant leurs préoccupations au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit	24 avril 2019		X

ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2021, la présidence de l'Ordre était à pourvoir ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de son Conseil d'administration dans chacune des régions suivantes : Montréal et Laval, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides ainsi que Montérégie.

De plus, des élections devaient également se tenir afin de pourvoir un poste devenu vacant au Conseil d'administration dans la région de Chaudière-Appalaches.

Au terme de l'appel de candidatures, les candidates suivantes ont été élues par acclamation :

- ▲ **Nathalie D'Astous**, pour la région de Montréal et Laval;
- ▲ **Josée Goulet**, pour la région d'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec;
- ▲ **Julie Gauthier**, pour la région de Lanaudière et Laurentides.

Étant donné que le Secrétaire de l'Ordre n'avait reçu aucune candidature dans les régions de l'Outaouais, Chaudière-Appalaches et de la Montérégie, un appel de candidatures a été transmis aux membres en vue d'une nomination par le Conseil d'administration, conformément à l'article 77 du *Code des professions*.

Le 22 juin 2021, le Conseil d'administration a résolu de nommer les candidats suivants :

- ▲ **Michael Potvin**, pour la région de l'Outaouais;
- ▲ **Cindy Bergeron**, pour la région de Chaudière-Appalaches;
- ▲ **Diane Bellavance**, pour la région de la Montérégie.

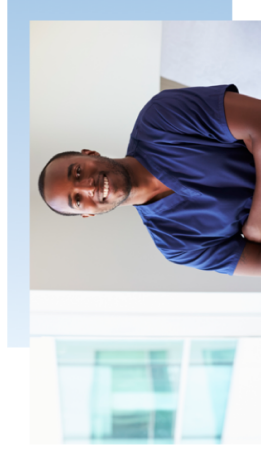
Des élections ont donc été tenues uniquement afin de pourvoir le poste à la présidence. Les candidats étaient les suivants :

- ▲ **Lise Boucher**;
- ▲ **Carole Grant**;
- ▲ **Bruce-Lee Valcint**.

Un total de 27 398 invitations à voter ont été envoyées aux membres et 1 144 votes ont été enregistrés. Suivant cette élection, Madame Carole Grant a été élue, le 7 juin 2021, pour un deuxième mandat.

Deux démissions ont eu lieu par la suite au sein du Conseil d'administration, soit pour les régions de Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord. Les postes vacants ont été pourvus suite à un appel de candidatures, conformément à l'article 79 du *Code des professions*.

D'abord, à la réunion du Conseil d'administration du 28 octobre 2021, monsieur Pier-Luc Blanchet a été nommé administrateur pour la région de Chaudière-Appalaches. Puis, à la réunion du Conseil d'administration du 24 mars 2022, madame Karyn Rompré a été nommée administratrice de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord.



FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Formations suivies par les membres en poste au 31 mars 2022 portant sur :		Nombre d'administrateurs les ayant suivies
Le rôle d'un Conseil d'administration		14/16
La gouvernance et l'éthique		15/16
L'égalité entre les femmes et les hommes		15/16
La gestion de la diversité ethnoculturelle		15/16

APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

MEMBRES AU 31 MARS 2022

- **Rossana Pettinati**, nommée à partir de la liste de l'Office des professions du Québec, deuxième mandat jusqu'au 31 mars 2025
- **Véronique Aumais**, inf. aux., membre de l'Ordre, deuxième mandat jusqu'au 31 mars 2025
- **André Richard**, inf. aux., ancien administrateur, premier mandat jusqu'au 31 mars 2025

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars 2021 et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Le mandat du comité d'enquête et de déontologie a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2019 et est entré en fonction le 1^{er} avril 2019.

Pour prendre connaissance du *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie*, [cliquez ici](#).

Pour prendre connaissance du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration*, [cliquez ici](#).

Pour prendre connaissance du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, [cliquez ici](#).

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars 2021 et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ EXÉCUTIF

		
Carole Grant, inf. aux., présidente de l'Ordre	Josée Goulet, inf. aux., vice-présidente de l'Ordre	Amélie Drolet, inf. aux., administratrice
		
Luc St-Laurent, inf. aux., administrateur	Lucie Bourguignon-Laurent, administratrice nommée	Daniel Benard, directeur général et Secrétaire de l'Ordre, participant d'office et secrétaire du comité

Mandat

Le comité exécutif peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue. Toutefois, le Conseil d'administration ne peut déléguer au comité exécutif ou à d'autres instances les éléments suivants :

1. Adopter un règlement;
2. Établir des règles concernant la conduite des affaires du Conseil d'administration ou du comité exécutif;
3. Nommer le syndic;
4. Désigner les membres du Conseil de discipline;
5. Établir la somme nécessaire pour rembourser le coût du fonctionnement du régime collectif ou du fonds d'assurance de responsabilité professionnelle;
6. Fixer la répartition de la somme prévue entre tous les membres de l'Ordre ou certaines classes d'entre eux ou uniquement entre les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme;
7. Créer un fonds d'assurance de responsabilité professionnelle et l'administrer conformément à la Loi sur les assurances.

MEMBRES (AU 31 MARS 2022)

Carole Grant,
inf. aux., présidente de l'Ordre

Josée Goulet,

inf. aux., administratrice, vice-présidente de l'Ordre

Lucie Bourguignon-Laurent,

administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Amélie Drolet,

inf. aux., administratrice

Luc St-Laurent,

inf. aux., administrateur

Le comité exécutif est notamment responsable des dossiers confiés par le Conseil d'administration rattachés aux règlements de l'Ordre ainsi qu'aux dossiers d'infractions criminelles, pénales ou déontologiques en vertu des articles 45, 45.1 et 55.1 du *Code des professions*.

Le comité exécutif recommande au Conseil d'administration les orientations stratégiques, plans d'action et indicateurs de performance de l'Ordre ainsi que les positions touchant les dossiers de pratiques professionnelles et de relations publiques et gouvernementales.

Le directeur général et Secrétaire de l'Ordre ainsi que l'adjointe administrative à la direction générale participent d'office à toutes les séances du comité exécutif, mais n'ont pas droit de vote.

Le directeur général et Secrétaire de l'Ordre agit comme secrétaire du comité exécutif.

ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu 12 séances durant l'exercice 2021-2022.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes touchant :

- ___ L'imposition de stages ou de cours de perfectionnement, dans le cadre notamment des retours à la profession;
- ___ La délivrance de permis régulier ou temporaire selon l'accord du commerce international (ALEC);
- ___ Les reconnaissances d'équivalence de formation ou de diplôme recommandées par le comité d'études des équivalences;
- ___ Les dossiers de membres ou de candidats ayant été reconnus coupables d'infraction criminelles, pénales ou disciplinaires;
- ___ Les demandes d'annulation de l'examen;
- ___ Le droit d'exercer d'un membre selon les recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- ___ La date et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres;
- ___ Les poursuites pénales pour exercice illégal et usurpation de titre;
- ___ Les dispenses de formation continue obligatoire;

___ La liste des activités de formation continue qu'il reconnaît aux fins de l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

Le comité a également pris acte du nombre de :

- ___ Délivrances de permis;
- ___ Réinscriptions;
- ___ Réussites de formation d'appoint;
- ___ Personnes qui ont obtenu l'attestation de formation de la thérapie intraveineuse (TIV) ou l'attestation de formation non subventionnée de la TIV par l'OIIAQ;
- ___ Personnes qui ont obtenu l'attestation de formation sur l'assistance ventilatoire.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes recommandant au Conseil d'administration notamment :

- ___ Les orientations stratégiques 2022-2026, incluant le plan d'action 2022-2023;
- ___ Le tableau de bord de l'exercice 2022-2026;
- ___ Le plan d'action de gestion intégrée des risques 2022-2026;
- ___ La création d'un comité des admissions.

Le comité a validé les orientations touchant les dossiers de pratiques professionnelles, les redditions de compte de la direction générale du plan d'action annuel ainsi que du tableau de bord. Le comité a également validé les indicateurs de performance et les orientations de relations publiques et gouvernementales proposées par la direction générale.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE



Nathalie D'Astous,
infirmière auxiliaire, présidente



Josée-Anne Pelletier,
infirmière auxiliaire,
administratrice



Emanuel Settecasal,
administrateur nommé



Carole Grant,
présidente et membre d'office



Daniel Benard,
directeur général et
Secrétaire de l'Ordre et
membre d'office



Patricia Couture,
directrice, Affaires juridiques
et secrétaire adjointe de
l'Ordre, membre d'office et
secrétaire du comité

Mandat

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition des comités du Conseil d'administration ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des membres de ces instances. Le tout permettra au Conseil d'administration de l'Ordre de s'assurer d'agir dans le respect des principes de gouvernance reconnus, et ce, dans une perspective d'efficacité, d'efficience, de transparence, de responsabilité et d'imputabilité.

MEMBRES (AU 31 MARS 2022)

Nathalie D'Astous, infirmière auxiliaire, présidente

Josée-Anne Pelletier, infirmière auxiliaire, administratrice

Emanuel Settecasal, administrateur nommé

Carole Grant, présidente et membre d'office

Daniel Benard, directeur général et Secrétaire de l'Ordre et membre d'office

Patricia Couture, directrice, Affaires juridiques et secrétaire adjointe de l'Ordre, membre d'office et secrétaire du comité

ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu deux réunions durant l'exercice 2021-2022.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes, recommandant au Conseil d'administration de :

- ___ Adopter la Politique de régie interne de l'OIIAQ pour les comités statutaires et de la direction générale.
- ___ Adopter le programme de formations imposées par le Code des professions aux administrateurs, à toute personne chargée par l'Ordre d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis et de certificat de spécialiste, au syndic, aux syndicats adjoints et aux syndicats correspondants ainsi qu'aux membres du comité de révision.

Le comité a révisé des pratiques de gouvernance de l'Ordre et a validé l'inventaire des risques en gouvernance et éthique.

Le comité a confirmé le processus d'évaluation de la performance et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités ainsi que de l'évaluation de la présidence de l'Ordre et des comités.

Le comité a également révisé l'ensemble des délégations de pouvoir de l'Ordre et formulé des recommandations au comité exécutif en ce sens.

COMITÉ D'AUDIT

 Guillaume Girard, infirmier auxiliaire, président jusqu'au 24 mars 2022	 Marcel Bonneau, administrateur nommé	 Pier-Luc Blanchet, infirmier auxiliaire, administrateur
 Carole Grant, présidente et membre d'office	 Daniel Benard, directeur général et Secrétaire de l'Ordre, membre d'office	 Aline Patenaude, directrice, Finances et administration, membre d'office et secrétaire du comité
 Bruno Déry, administrateur nommé et président depuis le 24 mars 2022		

| Mandat

Le comité s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à l'audit externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques financiers et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

MEMBRES (AU 31 MARS 2022)

Bruno Déry, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec et président du comité
Marcel Bonneau, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
Pier-Luc Blanchet, infirmier auxiliaire, administrateur
Carole Grant, infirmière auxiliaire, présidente de l'Ordre et membre d'office
Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général, Secrétaire de l'Ordre, membre d'office
Aline Patenaude, CPA, CMA, directrice, Finances et administration, secrétaire du comité et membre d'office
Guillaume Girard, infirmier auxiliaire, président du comité jusqu'au 24 mars 2022

— ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu trois séances durant l'exercice 2021-2022.

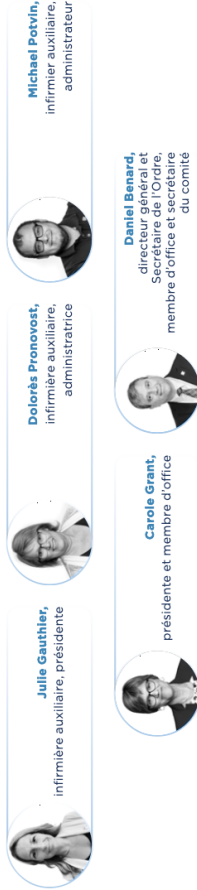
Le comité a adopté les principales résolutions suivantes afin de les recommander au Conseil d'administration, notamment:

- __ L'approbation des états financiers de l'OIIAQ au 31 mars 2021;
- __ La reconduction de la firme Mazars pour l'audit externe des états financiers au 31 mars 2022;
- __ De soumettre à la consultation annuelle des membres de l'Ordre de maintenir la cotation annuelle à 190 \$ pour 2022-2023;
- __ L'approbation de l'orientation budgétaire pour l'exercice 2022-2023;
- __ L'approbation du projet de budget 2022-2023;
- __ L'adoption de la cotation annuelle pour 2023-2024 à inclure dans la prochaine consultation annuelle sur la cotation;
- __ L'adoption d'un nouveau modèle d'affaires à compter de 2023-2024;
- __ Le transfert de la gestion du portefeuille court terme de la Financière Banque Nationale à Fiera Capital.

Le comité a également rencontré les auditeurs externes qui lui ont présenté les états financiers au 31 mars 2021. De plus, le comité a poursuivi sa validation de la situation financière et des prévisions financières préparées par la direction générale de l'Ordre à ses rencontres.



COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES



Mandat

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'analyser les questions particulières et formuler des recommandations au Conseil d'administration, notamment des politiques portant sur la gestion des ressources humaines touchant la dotation, l'évaluation de rendement et de performance, la rémunération, les relations de travail, la reconnaissance, la formation et le perfectionnement.

MEMBRES (AU 31 MARS 2022)

Julie Gauthier, infirmière auxiliaire, administratrice et présidente du comité
Dolorès Pronovost, infirmière auxiliaire, administratrice
Michael Potvin, infirmier auxiliaire, administrateur
Carole Grant, infirmière auxiliaire, présidente de l'Ordre et membre d'office
Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général, Secrétaire de l'Ordre, membre d'office et secrétaire du comité

ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu quatre séances régulières durant l'exercice 2021-2022 et une extraordinaire.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes, recommandant au Conseil d'administration:

- ___ La valeur des jetons de présence versés aux administrateurs et la rémunération globale de la présidence ainsi que de la vice-présidence à soumettre à la consultation des membres pour l'exercice financier 2022-2023, en vue d'être approuvée par l'assemblée générale annuelle 2021;
- ___ Les échelles salariales pour les non-syndiqués et de la rémunération du directeur général et secrétaire de l'Ordre pour 2022;
- ___ La rémunération de la directrice générale par intérim et secrétaire de l'Ordre à la suite de la démission du directeur général et secrétaire de l'Ordre;
- ___ L'indemnité de transition de la présidence à soumettre uniquement à la consultation annuelle au moment opportun soit lorsque la présidence se qualifiera pour toucher cette indemnité, en tout ou en partie;
- ___ La mise à jour de la Politique de jetons de présence;
- ___ La mise à jour de la Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour;
- ___ La mise à jour de la Politique de reconnaissance du Conseil d'administration;

- ___ La mise à jour de la Politique d'embauche et de dotation du personnel;
- ___ La mise à jour de la Politique d'appréciation de la performance du personnel;
- ___ La mise à jour de la Politique de formation et de développement des compétences.

Le comité a analysé le:

- ___ Plan directeur des ressources humaines 2022-2026 dans le cadre du projet Vision 2022-2026 en vue d'établir les orientations stratégiques 2022-2026 de l'Ordre;
- ___ Plan de relève à l'Ordre;
- ___ Démographie de l'Ordre;
- ___ Tableau de bord des ressources humaines de l'Ordre;
- ___ Orientations pour la formule hybride de travail des employés de l'Ordre.

Le comité a également reçu à chacune de ses séances un rapport d'activités du directeur général et a assuré le suivi des dossiers de relations de travail.



RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

 Daniel Benard, directeur général et Secrétaire de l'Ordre	 Michel Boulianne, directeur Technologies de l'information et communications	 François Brady, syndic
 Patricia Couture, directrice Affaires juridiques	 Marc-André Filion, directeur Ressources humaines et développement organisationnel	 Catherine-Dominique Nantel, directrice Communications et partenariats stratégiques
 Aline Patenaude, directrice Finances et administration	 Maryse Samson, directrice Accès à la profession, tableau de l'Ordre et formation	 Julie St-Germain, directrice Inspection et pratique professionnelles

Mandat

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités nécessaires à la réalisation de la mission et des objectifs de l'Ordre, tout en s'assurant de mettre en application les politiques adoptées par le Conseil d'administration.

Activités

Le comité de direction a comme mandat d'approuver les lignes directrices portant sur les ressources humaines, financières, matérielles et opérationnelles de l'Ordre et visant plus qu'une de ses directions.

Le comité de direction est appuyé dans ses activités par le comité de direction – pratique professionnelle. Ce dernier a quant à lui comme mandat de réviser les orientations et positions de pratique professionnelle qui seront déposées pour approbation au comité exécutif ou au Conseil d'administration, en plus de confirmer les réponses ou informations diffusées par les différents intervenants de l'Ordre tels que le service-conseil, les inspecteurs, les auteurs, les animateurs, les conférenciers, les ressources de l'Ordre, la présidente de l'Ordre ou autres.

Depuis deux ans de pandémie, l'Ordre a su s'adapter aux contraintes, mais aussi en tirer profit. Alors que l'ensemble des services de l'Ordre ont été maintenus, nous avons été en mesure de tracer de nouvelles avancées pour la profession au cours de la dernière année. En s'imposant dans nos relations publiques et gouvernementales, l'OIIAQ s'impose comme partenaire incontournable au sein du réseau et des autres ordres professionnels.

C'est dans cet esprit que l'équipe de direction a travaillé d'arrache-pied sur le projet Vision 2022-2026 qui a permis d'alimenter le Conseil d'administration de l'Ordre dans l'établissement des prochaines orientations stratégiques qui guideront les activités de l'Ordre au cours des quatre prochaines années. Ce projet a permis d'identifier les besoins en ressources humaines, financières et matérielles et de proposer un nouveau modèle d'affaires qui a été approuvé par le Conseil d'administration qui permettra de réaliser la mission et la vision de l'Ordre dans le futur.

Dans le cadre de l'établissement des orientations stratégiques, un sondage a été réalisé auprès de plus de 7 800 membres afin de valider certains éléments, mesurer le niveau de satisfaction envers l'Ordre et surtout avoir le poulx des membres.

Toujours en placent à l'avant-plan notre mission de protéger le public, nous souhaitons que nos professionnelles prennent toute la place qui leur revient avec l'autonomie dans le réseau de la santé. Pour assurer le positionnement de la profession comme solution à plusieurs enjeux du secteur de la santé, la relève est incontournable. À cet effet, l'Ordre a grandement collaboré avec le gouvernement dans son projet de formation accélérée notamment par la participation à la table de concertation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation

et de l'Enseignement supérieur. Nous souhaitons assurer une relève de qualité et en quantité suffisante pour devenir membre de cette belle profession.

De manière plus spécifique, en collaboration avec l'équipe de direction, les principaux projets ont porté sur :

- L'élaboration des orientations stratégiques 2022-2026 ainsi que la reddition de compte 2018-2022 du tableau de bord ainsi que du plan d'action en gestion intégrée des risques de l'Ordre au Conseil d'administration et au comité exécutif;
- La poursuite des travaux afin d'assurer le plein champ d'exercice et l'identification des sources de déclassement possibles des activités professionnelles en comparaison avec le champ d'exercice des infirmières auxiliaires du reste du Canada;
- La vigie sur la conformité des processus en lien avec les règlements et le Code des professions
- La poursuite d'une participation active aux différentes rencontres organisées par les parties prenantes, dont celles de l'Office des professions du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) dans le cadre de ses forums, des comités de travail du MSSS, ainsi qu'auprès de plusieurs ordres professionnels.

Au cours de l'année 2020-2021, les diverses directions ont joué un rôle central dans plusieurs projets notamment :

Accès à la profession, tableau de l'Ordre et formation

- Collaboration aux travaux du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) concernant la mise en œuvre accélérée du programme SASI.
- Planification des travaux en vue de collaborer à la prochaine mise à jour du programme SASI par le MEQ.
- Le démarrage des travaux avec le MEQ concernant la refonte du programme de formation d'appoint.
- La mise en œuvre du plan d'action pour l'examen professionnel en lien avec le projet de révision du programme SASI.
- Réussite de 1 404 candidates et candidats à l'examen professionnel de l'OIIAQ, qui donne accès à un permis délivré par l'Ordre.
- Délivrance de 1 232 permis en cours d'année, dont 59 permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'équivalence et 32 en vertu de l'accord de libre-échange canadien (ALEC).
- 8 545 inscriptions aux activités du programme de développement professionnel de l'Ordre.

- Organisation de 3 rencontres virtuelles conjointes, en collaboration avec la direction Inspection et pratique professionnelles, à l'intention des enseignants, des conseillers pédagogiques et des directeurs des centres de formation professionnelle. Plus d'une centaine de participants à chaque séance.

Syndic

- Réception de 150 signalements au cours de l'exercice et 14 enquêtes où il y a eu une décision de porter plainte au Conseil de discipline.
- 26 dossiers de pratique illégale ou usurpation de titre ont été ouverts au cours de l'exercice dont 5 poursuites intentées devant le tribunal.
- Révision du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires est toujours à l'étude par l'Office des professions du Québec.

Depuis deux ans

de pandémie, l'Ordre a su s'adapter aux contraintes, mais aussi en tirer profit, étant en mesure de tracer de nouvelles avancées pour la profession.

Inspection et pratique professionnelles

- Participation au groupe de travail du Chantier de l'Inspection professionnelle de l'Office des professions du Québec.
- Participation à plusieurs rencontres et présentations avec l'ensemble des parties prenantes pour viser le plein champ d'exercice avec autonomie et évaluer toute possibilité de déclassement, des activités notamment avec le gouvernement, le MSSS et d'autres ordres professionnels dont l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et le Collège des médecins du Québec.
- Développement, mise à jour et diffusion de plusieurs publications sur les activités professionnelles, implication et représentation au sein des CIIA et CRIA.
- Réflexion et début des travaux d'un questionnaire d'inspection professionnelle.
- Mise en place d'un processus révisé pour les recours à la profession.

Ressources humaines et développement organisationnel

- Mises à jour ou création de plusieurs lignes directrices afin d'assurer le bon fonctionnement des activités de l'Ordre, dont l'élaboration de la formule hybride de travail à implanter à la fin de la pandémie.
- Poursuite des travaux pour la planification de la négociation de la prochaine convention collective.

Finances et administration/ressources matérielles

- Révision complète des contrôles internes.
- Participation au développement du nouveau modèle d'affaires.

Technologie de l'information et des communications

- Développement de plusieurs projets inclus au plan directeur des technologies de l'information et des communications.
- Réalisation du vote électronique pour les élections au Conseil d'administration de l'Ordre.
- Participation aux travaux en vue d'implanter le projet de Gestion intégrée des documents, notamment au niveau des applications.

Affaires juridiques

- Poursuite des travaux avec l'Office des professions du Québec visant les mises à jour du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, du Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, ainsi que du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires.

- Réalisation du vote électronique pour les élections au Conseil d'administration de l'Ordre.

- Participation aux travaux en vue d'implanter le projet de Gestion intégrée des documents, notamment au niveau des applications.

Communications et partenariats stratégiques

- Ensemble des relations publiques de l'Ordre notamment par l'appui à la présidence de l'Ordre dans son rôle de porte-parole principale de l'Ordre. Plusieurs demandes des médias ont été gérées au cours de l'exercice.
- Élaboration de la campagne de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires.
- Réalisation de la consultation et du rapport annuel ainsi que l'organisation de l'assemblée générale annuelle.

- Élaboration de la campagne de valorisation de la profession infirmière et infirmier auxiliaires, Force de caractère dans le cadre de laquelle des témoignages de membres inspirants ont été mis de l'avant pour souligner le travail exceptionnel des infirmières auxiliaires.

- Production de la revue Santé Québec.

Secrétaire de l'Ordre

- 29 159 infirmières et infirmiers auxiliaires sont membres de l'Ordre au 31 mars 2022.
- 65% des membres ayant un emploi travaillent à temps complet régulier, ce qui représente 10% de plus qu'au 31 mars 2021.

Remerciements

2021-2022 marque ma dernière année comme directeur général et Secrétaire de l'Ordre, après avoir accepté de relever de nouveaux défis après cinq ans dans ces fonctions. Je tiens à remercier les 29 000 membres pour votre accueil au sein de l'Ordre.

Ce rapport annuel et les précédents permettent d'apprécier encore plus toutes les réalisations de l'Ordre. Ces réalisations sont l'œuvre d'une équipe dévouée et passionnée à faire avancer cette belle profession sans qui rien n'aurait été possible. Grâce à leur soutien et leur collaboration, l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2021-2022.

Enfin, je désire remercier le Conseil d'administration et ses administrateurs pour leur confiance et leur support au cours des cinq dernières années. Le tout a permis à l'Ordre de mettre en œuvre les modalités de la Loi 11 adoptée par le gouvernement qui a conduit à une refonte de la gouvernance et de la gestion de l'Ordre.

Merci à tous et bonne continuité avec cette belle équipe.



Daniel Benard, FCPA, FCA
Directeur général et Secrétaire de l'Ordre

La rémunération globale du directeur général et Secrétaire de l'Ordre, Daniel Benard, en 2021-2022 a été de 286 777\$. Il est entré en fonction le 14 juin 2017.

RESSOURCES HUMAINES

En date du 31 mars 2022, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte 44 employés, selon le calcul déterminé par l'Office des professions.

DIRECTION GÉNÉRALE

Daniel Benard, FCPA, FCA,
directeur général et Secrétaire de l'Ordre

Marie-Josée Le Sauter, adjointe administrative et secrétaire substitut du Conseil de discipline

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Marc-André Fillon,
CRHA, directeur

AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Patricia Couture,
avocate, directrice et Secrétaire adjointe de l'Ordre

M^e Annie Hudon, avocate

M^e Eva Sikora, avocate et Secrétaire substitut du Conseil de discipline

Anne-Frédérique Déry,
Secrétaire du Conseil de discipline et adjointe à la direction générale

FINANCES ET ADMINISTRATION

Aline Patenaude,
CPA, CMA, directrice

Caroline Cantin,
technicienne comptable

ACCÈS À LA PROFESSION, TABLEAU DE L'ORDRE ET FORMATION

Maryse Samson, M. Éd., directrice et Secrétaire adjointe de l'Ordre

Marilou Couture, inf. aux.,
directrice technique

Christine Koblé, inf. aux.,
directrice technique

Nancy Proulx, inf. aux.,
directrice technique par intérim

Patrick Auger, coordonnateur par intérim

Jean-Sébastien Sirois,
coordonnateur

Rachel Daneau,
adjointe à la direction

Carole Garrigue,
adjointe à la direction

Maude Fournier,
agente à l'admission

Laura Kristof, agente à l'admission

Sylvie Audette, agente, services aux membres et aux candidats

Laureen Jacqdom, agente, services aux membres et aux candidats

Émilie Trumeau, agente, services aux membres et aux candidats

COMMUNICATIONS ET DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Catherine-Dominique Nantel,
directrice

Annabelle Baillargeon,
directrice adjointe

Charlotte Blanche, coordonnatrice aux communications

Amel Alioua, technicienne aux communications

Céline Couvert,
designer graphique

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLES

Julie St-Germain, inf. aux.,
directrice

Stéphanie Fortier, inf. aux.,
directrice technique de l'inspection professionnelle

Lisa-Marie Roy-Perron, inf. aux.,
directrice technique de la pratique professionnelle et de la formation continue obligatoire

Simon Babin, inf. aux., inspecteur

Isabelle Beaudoin, inf. aux.,
inspectrice

Marie-Josée Regnier, inf. aux.,
inspectrice

Sarah Levade, adjointe à la direction

BUREAU DU SYNDIC

François Brady, inf. aux., syndic

Chantal Bélanger, inf. aux.,
syndic adjointe

Anne-Marie Racicot, inf. aux.,
syndic adjointe

M^e Anne-Marie Jutras, avocate à la direction

Manon Salvas, adjointe à la direction

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Michel Boulianne, directeur

André Richard, responsable, analyse et optimisation des processus d'affaires

Pier-Marc Boulianne,
programmeur-analyste

Jean-François Bouchard,
technicien informatique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La 48^e assemblée générale annuelle (AGA) de l'Ordre s'est déroulée le 26 octobre 2021 et a réuni 232 infirmières et infirmiers auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2020-2021 a été présenté. Une deuxième consultation annuelle a été tenue dans le cadre de l'AGA avec les participants à l'assemblée.

Voici les principaux sujets abordés :

- ▶ Présentation du rapport du Conseil d'administration, de la présidente, des comités du Conseil d'administration et du directeur général pour 2020-2021 ;
- ▶ Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 ;
- ▶ Consultation sur la cotisation annuelle 2022-2023 ;
- ▶ Adoption de la rémunération de la présidente et des administrateurs élus ;
- ▶ Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2021-2022 ;
- ▶ Revue des dossiers d'actualité de la profession.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Chapitre 02

Administration

Comité de la formation

30

Comité d'étude des équivalences

31

Reconnaissance de l'équivalence de la formation ou d'un diplôme

32

Formation des personnes chargées de préciser ou d'appliquer les conditions de délivrance de permis

33

Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

33

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

COMITÉ de la formation

Mandat

Le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Il a pour fonction de :

- Revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment à l'égard de la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire état de ses constatations au Conseil d'administration;
- Donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Activités

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année.

EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le programme SASI mène à l'examen de l'Ordre, dans le but d'obtenir un permis.

CONCLUSION DES CONSTATATIONS ET DES AVIS

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars 2021 et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

COMITÉ d'étude des équivalences

Mandat

Le comité d'étude des équivalences a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplôme et de la formation, en plus de formuler des recommandations au comité exécutif.

Il a pour fonction de :

- Examiner les dossiers de demandes de reconnaissance d'équivalence dans le respect du **Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec**;
- Cibler les compétences manquantes pour les candidats en démarche de reconnaissance des acquis et des compétences;
- Se référer à des ouvrages ou de la documentation avérés en matière de reconnaissance des acquis et des compétences produits, notamment par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES).

- Formuler des recommandations au comité exécutif en vue de reconnaître, en totalité ou en partie, une demande d'équivalence d'un diplôme ou de la formation;
- Tenir compte des conditions d'application d'une recommandation formulée lorsqu'elle vise à reconnaître en partie, une demande d'équivalence d'un diplôme ou de la formation;
- Proposer et élaborer des algorithmes décisionnels et des tableaux de concordance;
- Veiller à la mise à jour de la documentation des décisions du comité.

Activités

Le comité d'étude a tenu 14 réunions au cours de l'année et a analysé 576 dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

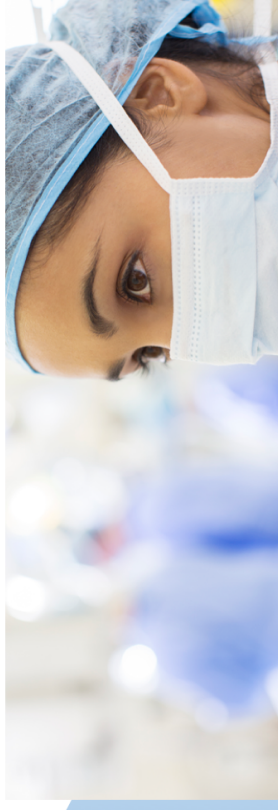
Certains de ces dossiers ont fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

MEMBRES (AU 31 MARS 2022)

Chantal Sauriol, inf. aux.

Julie Dubé, inf. aux.

Maryse Samson, M. Éd. Directrice Accès à la profession, tableau de l'Ordre et formation et secrétaire adjointe de l'Ordre, secrétaire du comité et membre d'office du comité et membre d'office



RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION OU D'UN DIPLÔME

> Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

DEMANDES	DU QUÉBEC	D'UNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE	HORS CANADA
Demandes pendantes au 31 mars 2021	0	0	169
Recrues en 2021-2022	58	0	562
Reconnaissance entière sans condition	0	0	2
Reconnaissance partielle	31	0	543
Refusées au cours de 2021-2022	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars 2022 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2022)	27	0	186

Nombre total de candidats concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence au cours de l'exercice : **620**

Demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme : aucune

Toutes les demandes citées ci-dessus visent la délivrance d'un permis, puisque l'OIIAQ ne délivre pas de certificat de spécialiste.

> Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées lors d'une reconnaissance partielle*

NATURE	AU QUÉBEC	HORS QUÉBEC (AU CANADA)	HORS CANADA
Un ou quelques cours	23	0	526
Une formation d'appoint (incluant ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	4	0	8
Un ou des examens	0	0	0
Cours et stage	4	0	9
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0
Autres	0	0	0

* Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe 1 de l'article 94 du [Code des professions](#) déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES DE PRÉCISER OU D'APPLIQUER LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTERIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVI	NE L'AYANT PAS SUIVI
Évaluation des qualifications professionnelles	6	1
Égalité entre les hommes et les femmes	0	10
Gestion de la diversité ethnoculturelle	5	5

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

À l'été 2021, des efforts supplémentaires ont été faits afin de rendre 620 décisions en 3 mois et ainsi écouler les dossiers en attente à la suite d'un changement de processus en lien avec les recommandations du Commissaire à l'admission des professions.

Des travaux sont en cours avec le MEQ pour la révision du programme de formation d'appoint afin d'améliorer les cours et stages de perfectionnement liés aux prescriptions du CE.

Des travaux sont également en cours afin d'analyser les impacts du nouveau processus sur les candidats.

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES

L'Ordre est en continue communication et collaboration avec l'Office québécois de la langue française afin d'optimiser ses processus. De plus, l'Ordre travaille à optimiser ses processus internes dans le but de rendre automatiques le suivi et la gestion des renouvellements des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars 2021 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle	35
Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice	36
Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières	36
Bilan des inspections professionnelles	37
Inspections de suivi	37
Inspections portant sur la compétence professionnelle	37
Membres ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle	38
Recommandations du comité d'inspection professionnelle	38
Suivi des recommandations adressées au comité exécutif	38
Informations transmises au Bureau du syndic	39
Autres activités relatives à l'inspection professionnelle	39
Inspections en établissement	40

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mandat

Le comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en se basant notamment sur le [Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire](#).

Pour réaliser son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, le comité détermine un programme de visites auprès des membres qui exercent dans les établissements de santé, préalablement approuvé par le Conseil d'administration. Lorsque requis, il procède à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au [Code des professions](#) et au [Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec](#). Enfin, à compter de l'automne 2022, il sélectionnera, à l'aide d'une matrice de risque, mais aussi de façon aléatoire, des membres qui recevront un questionnaire d'inspection à distance élaboré par la direction inspection et pratique professionnelles.

Activités

Le comité a tenu six réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspections portant sur la compétence professionnelle des membres.

PERSONNE NOMMÉE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE ET INSPECTEURS

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, conformément à l'article 90 du [Code des professions](#).

	NOMBRE
Inspecteurs à temps complet	4
Inspecteurs à temps partiel	2

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Les activités prévues au Programme de visites de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire 2021-2022 ont été fortement touchées par la crise sanitaire qu'a causée la pandémie liée à la COVID-19. Cette année encore, l'Ordre a pris en compte la situation pandémique dans la planification de ses activités d'inspection professionnelle, et ce, afin d'éviter le risque de propagation lors des visites de surveillance générale (VSG) et ainsi assurer la protection du public.

Sur les 78 établissements prévus au programme, seuls quatre ont été visités, dont deux faisant suite à des signalements, et deux étant des visites de suivis. De plus, un établissement ne faisant pas partie du programme a été ajouté suite à un signalement.

Ces 5 visites de surveillance générale effectuées dans des établissements privés ont permis de joindre 50 infirmières auxiliaires et ont généré 5 rapports d'inspection.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES RENCONTRÉS	QUI ONT REÇU LE RAPPORT
Capitale-Nationale (1 VSG)	- La Roseraie	6	11
Mauricie et Centre-du-Québec (1 VSG)	- Villa Domaine Saint-Grégoire	2	2
Montréal (1 VSG)	- CHSLD Bayview	13	22
Outaouais (2 VSG)	- Résidence et Château de l'île - Résidence Cité-Jardin	2 8	3 12

INSPECTIONS ISSUES DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE OU INSPECTIONS DITES RÉGULIÈRES

	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2021 (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	S.O.
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	S.O.
V/sites individuelles réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	S.O.
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	S.O.
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2022	0

BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Synthèse des recommandations du comité

Au cours de cet exercice, ce sont les outils et documents suivants qui ont permis de formuler les recommandations :

- » Le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire* ;
- » Les *Méthodes de soins informatisées du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS)* ;
- » Le *Guide de rédaction, notes d'évolution* ;
- » Le *Code de déontologie des infirmières et des infirmiers auxiliaires* ;
- » Le *Code des professions*.

Le comité accorde un délai d'une année aux établissements visités pour réaliser un plan d'amélioration de la qualité visant à corriger les lacunes observées lors de la visite. La directrice ou coordonnatrice des soins infirmiers, la direction générale et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires de l'établissement, le cas échéant, sont responsables de la mise en place des interventions mentionnées dans leur plan d'amélioration de la qualité, le comité d'inspection professionnelle en assure le suivi.

Principales lacunes observées

Suite à la surveillance générale de la qualité de l'exercice professionnel de ses membres par des visites en établissement de santé, le comité d'inspection professionnelle a émis des recommandations aux membres, lesquelles visaient à ce que l'infirmière auxiliaire se conforme aux normes et standards de la profession et maintienne à jour ses connaissances pour dispenser des soins sécuritaires et de qualité, et ce, en se basant notamment sur le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*. Les principales lacunes observées concernaient la consignation de l'information, l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections ainsi que les interventions en pharmacothérapie. Ce sont en effet dans l'exercice de ces activités que l'on observe le plus grand nombre de points à améliorer chez les infirmières auxiliaires.

Inspections de suivi

	NOMBRE
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2021	1
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	2
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	2
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2022	0

Inspections portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE
Inspections pendantes portant sur la compétence au 31 mars 2021	1
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	4
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence, réalisés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	4
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection portant sur la compétence a été suspendu	3
Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars 2022	1

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Aucun membre n'a fait l'objet de plus d'un rapport d'inspection professionnelle au cours d'un même exercice.

> Recommandations du comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu au retrait de la recommandation	0
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation amendée	0
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à la recommandation initiale	2

> Portrait et relevé des membres visés par des recommandations présentées au comité exécutif, comme prévu par la délégation des pouvoirs par le Conseil d'administration

MEMBRES VISÉS PAR LES RECOMMANDATIONS	SANS LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE PROFESSIONNELLES	AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE PROFESSIONNELLES	AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE PROFESSIONNELLES
Obligation de suivre et réussir un stage	0	0	0
Obligation de suivre et réussir un cours de perfectionnement	0	0	0
Obligation de suivre et réussir un stage et un cours de perfectionnement	0	1	2

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF

> Décisions du comité exécutif

Nombre de décisions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Nombre de décisions rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

	NOMBRE
Membres ayant réussi	3
Membres ayant échoué (au total)	0
> Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le comité exécutif	0
> Toute autre conséquence	0

ENTRAVES À UN MEMBRE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À LA PERSONNE RESPONSABLE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À UN INSPECTEUR OU À UN EXPERT DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS ET INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

> Informations transmises au Bureau du syndic

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission au Bureau du syndic au cours de l'exercice	5

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- > Développement d'un nouveau processus de surveillance générale de l'exercice de la profession par un questionnaire d'inspection individuelle à distance.
- > Création d'un Bilan de l'inspection 2019-2021, faisant état des activités et statistiques liées à l'inspection de l'OIIAQ. Ce document sera réalisé tous les deux ans.
- > Travail préparatoire pour le projet de mise à jour du Règlement du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.
- > Participation au Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- > Participation aux réunions du Groupe de travail sur l'inspection professionnelle, appelé le Chantier de l'inspection, organisées par l'Office des Professions du Québec (OPQ).
- > Participation au colloque virtuel : Intelligence artificielle et encadrement des professions – De nouveaux défis pour les ordres, le 9 avril 2021, ainsi qu'au colloque des dirigeants : Briser l'isolement : Rassembler. Évaluer, le 19 octobre 2021; tous deux organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec.
- > Participation à la conférence virtuelle : Des solutions technologiques au service de la santé et de la sécurité des aînés, des personnes vulnérables et des proches aidants, le 27 mai 2021, organisée par Le Point en santé et services sociaux.
- > Présentation du Bilan de l'inspection 2019-2021 lors de l'assemblée générale du Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, le 22 décembre 2021.
- > Participation à la formation : L'emploi des technologies numériques de la santé au Québec.



INSPECTIONS DE TOUTE AUTRE FORME

> Inspection en établissement

	NOMBRE
Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2021 (rapports d'inspection restant à produire à la suite de formulaires ou de questionnaires retournés ou de visites de milieu réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	S.O.
Visites de milieu réalisées au cours de l'exercice	5
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	S.O.
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de visites de milieu réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	5
Membres différents concernés par un rapport d'inspection au cours de l'exercice à la suite d'un formulaire ou d'un questionnaire, ou à la suite d'une visite de milieu	0
Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2022	0



Chapitre 04

Formation continue

État de situation de l'Ordre en regard de la formation continue	42
Activités relatives à l'application d'un Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre	43
Dispenses de formation continue	43
Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement	43
Formations réglementaires	49

ÉTAT DE SITUATION DE L'ORDRE EN REGARD DE LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes.

Mandat

Les infirmières auxiliaires sont tenues de consacrer dix heures à des activités de développement professionnel directement liées à leur pratique professionnelle, comme l'indique le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ci-après désigné « *Règlement* ». Ces heures doivent être réalisées par période de référence donnée, d'une durée de deux ans.

Dans le cadre de l'application du Règlement, l'Ordre doit :

- » Effectuer des analyses des besoins de développement professionnel ;
- » Préparer des devis de compétences ;
- » Créer un programme de développement professionnel ;
- » Déterminer des stratégies d'apprentissage et modes de formation appropriés aux objectifs et à la clientèle visée ;
- » Assurer le bon déroulement des travaux de développement des formations ;
- » Développer des cadres de références ;
- » Assurer la qualité des produits offerts par l'Ordre ;
- » Préparer le calendrier annuel des activités de développement professionnel ;
- » Accréditer les devis de compétences des activités en partenariat ;
- » Assurer le suivi des ententes avec les commissions scolaires relatives au programme de développement professionnel ;
- » Établir des partenaires avec différents fournisseurs de formation ;
- » Assurer le suivi des demandes de formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse, les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur et les immobilisations plâtrées.



ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

Dispenses de formation continue

Aucune demande de dispense n'a été reçue et aucune décision sur les demandes de dispense n'a été rendue au cours de l'exercice.

Sanctions découlant du défaut de se conformer au Règlement

	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
Radiation du tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	74
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0

Formation continue en éthique et déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Quatre capsules de développement professionnel sont disponibles à cet égard :

- » Capsule ELO1 : Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire
- » Capsule ELO1 : Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants
- » Capsule ELO2 : Secret professionnel
- » Capsule ELO3 : Déontologie, indépendance et désintéressement

Autres activités relatives à la formation continue des membres

Le Service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de développement professionnel. Les tableaux suivants présentent les données à ce sujet.

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

Formations développées et offertes par l'OIIAQ lors d'événements

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Conférence régionale - Intervenir au moment de la chute et lors du suivi Hiver 2022	2.5h	210
Conférence régionale - Les maladies infectieuses : les comprendre pour les prévenir Automne 2021	3h	229
Total		439

> Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
ÉTHIQUE ET LÉGAL		
Capsule ELO0 : Professional Competency Profile	30 minutes	2 013
Capsule ELO0 : Profil des compétences	30 minutes	428
Capsule ELO1 : Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants	2 h	999
Capsule ELO1 : Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire	2 h	338
Capsule ELO2 : Secret professionnel	2 h	214
Capsule ELO3 : Déontologie, indépendance et désintéressement	2 h	18
SOINS DE PLAIES		
Capsule ELO3 : Déontologie, indépendance et désintéressement	2 h	16
824		
Capsule SP01 : Produits et pansements : facile de s'y retrouver?	2 h	53
Capsule SP02 : Paramètres d'une plaie	2 h	26
Capsule SP03 : Déchirures cutanées	2 h	34
Capsule SP04 : Lésions de pression	2 h	18
Capsule SP05 : Ulcères des membres inférieurs	2 h	21
Capsule SP06 : Ulcère du pied diabétique	2 h	20
Capsule SP07 : Plaies oncologiques	2 h	13
Capsule SP08 : Brûlures	2 h	19
Capsule SP09 : Plaies traumatiques	2 h	14
Capsule SP10 : Lavage des mains	30 minutes	576
Capsule SP11 : Prévention des infections en soins de plaies	2 h	15
Capsule SP12 : Plaies chirurgicales	2 h	15
LES NOTES D'ÉVOLUTION		
Capsule NE01 : Pourquoi écrire, quand écrire et comment écrire	2 h	383
Capsule NE02 : Description de la douleur dans les notes d'évolution	2 h	165
Capsule NE03 : Description d'une lésion de pression	2 h	71
Capsule NE04 : Description des attitudes, des comportements et de la condition mentale du client présentant un déficit cognitif	2 h	62
Capsule NE05 : Notes d'évolution dans des situations cliniques courantes	2 h	55
DIABÈTE		
Capsule D01 : Vision d'ensemble	2 h	30
Capsule D02 : Les différents types	2 h	281
Capsule D03 : Les complications	2 h	51
Capsule D04 : La glycémie capillaire	2 h	35
Capsule D05 : L'hypoglycémie (urgence glycémique)	2 h	21
Capsule D06 : L'hyperglycémie (urgence glycémique)	2 h	35
Capsule D07 : La médication antidiabétique	2 h	21
	2 h	19

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Capsule D08 : L'insulinothérapie	2 h	19
Capsule D09 : Le soin des pieds et l'aspect psychologique	2 h	23
Capsule D10 : La thérapie nutritionnelle	2 h	20
Capsule D11 : L'activité physique chez la personne diabétique	2 h	16
QUESTIONNAIRE REVUE SANTÉ QUÉBEC		
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés (partie 1)	1 h	1 393
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés (partie 2)	1 h	37
La dépression chez les personnes âgées : un tabou silencieux	1 h	32
Les troubles du sommeil... CPAP ou BIPAP	1 h	36
Les infections transmises sexuellement et par le sang	1 h	46
Approche auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer : comprendre le phénomène de plongeon rétrograde	1 h	25
La pratique de l'infirmière auxiliaire en CHSLD	1 h	43
Questionnaire — L'infirmière auxiliaire en néphrologie : Comprendre pour intervenir	1 h	1 068
Questionnaire — La santé mentale des travailleurs en temps de pandémie	1 h	48
	1 h	58
WEBDIFFUSIONS		
Capsule WD01 : L'infirmière auxiliaire et les soins de plaies — Conférence régionale en webdiffusion	2,5 h	239
Capsule WD02 : L'assistance ventilatoire non invasive, c'est vital! — Conférence régionale en webdiffusion	2,5 h	21
Capsule WD03 : Plaque et nutrition pour des soins de qualité optimale — Journée de formation 2019 en webdiffusion	1,5 h	13
Capsule WD04 : Prendre soin de soi : à chacun son mode d'emploi — Journée de formation 2019 en webdiffusion	1,5 h	3
Capsule WD05 : Approche palliative et soins de fin de vie — Journée de formation 2019 en webdiffusion	1,5 h	30
Capsule WD06 : Activités professionnelles, principales lacunes en inspection et questions fréquemment posées au Service-conseil — Journée de formation 2019 en webdiffusion	1,5 h	31
Capsule WD07 : Journée de formation 2019 en webdiffusion	1,5 h	4
Capsule WD08 : L'infirmière auxiliaire et sa contribution essentielle à l'évaluation de l'état de santé de la personne — Symposium 2019 en webdiffusion	6 h	1
Capsule WD09 : L'implication active des infirmières auxiliaires dans la formation — Symposium 2019 en webdiffusion	1,5 h	26
Capsule WD10 : Le plein champ d'exercice pour les infirmières auxiliaires au CISSS de l'Outaouais — Symposium 2019 en webdiffusion	1,5 h	1
Capsule WD11 : Le mentorat d'infirmières auxiliaires en soins palliatifs et l'intégration positive de l'infirmière auxiliaire dans un GME-U — Symposium 2019 en webdiffusion	1,5 h	3
Capsule WD12 : Symposium en santé 2019 en webdiffusion	1,5 h	11
Capsule WD13 : Les notes d'évolution — Conférence régionale en webdiffusion	6 h	2
Capsule WD14 : L'infirmière auxiliaire en soins à domicile — Conférence régionale 2020 en webdiffusion	2,5 h	8
Capsule WD15 : L'infirmière auxiliaire et les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence — Conférences régionales 2020 en webdiffusion	2,5 h	14
	2,5 h	29

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Capsule WD16 : La santé mentale, c'est l'affaire de tous! — Conférences régionales 2021 en webdiffusion	2,5 h	21
Capsule WD17 : Les maladies infectieuses: les comprendre pour les prévenir — Conférences régionales 2021 en webdiffusion	2 h	19
Capsule WD18 : Intervenir au moment de la chute et lors du suivi — Conférences régionales 2022 en webdiffusion	2,5 h	2
FORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		
Activité autorisée: Activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie (immobilisations plâtrées)	15 minutes	725
Activité autorisée: Contribution à la thérapie intraveineuse	30 minutes	865
Activité autorisée: Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	30 minutes	736
Champ d'exercice et activités réservées de l'infirmière auxiliaire	5 h	1 086
TOTAL		8 545

> Formations par correspondance développées et offertes par l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Diabète	30 h	7
Pharmacologie	30 h	18
Pharmacologie Module 2	10 h	2
Total		27

> Formations* développées par l'OIIAQ offertes en partenariat avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB)

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	74
Administration de vaccins	6 h	37
Prélèvement de sang par ponction veineuse	10 h	53
Installation du tube naso-gastrique	5 h	0
Total		164
* Formations offertes selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.		

> Formations* développées par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, offertes en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Démystifier les troubles de santé mentale	5 h	9
Soins palliatifs et de fin de vie	10 h	1
Total		10
* Formations offertes selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.		

> Formations* développées par le Service aux entreprises Estrie, offertes en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Normes et standards de la rédaction des notes d'évaluation	3 h	4
Approche privilégiée auprès de la clientèle pédiatrique — Les altérations courantes en pédiatrie	10 h	10
Le champ d'exercice et les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire: Qui peut faire quoi, où, quand et comment?	3 h	5
L'étude de cas: une situation clinique au service du système digestif	5 h	6
L'étude de cas: une situation clinique au service du système squelettique	5 h	4
Professional guidelines in documentation of nursing practice	3 h	1
Total		30
* Formations offertes selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.		

> Formation* développée par le Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS) et les méthodes de soins informatisées (MSI), offerte en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Le port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI)	30 minutes	726
Total		726
* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.		

> Formation* développée par Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, offerte en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Réalités et droits des peuples autochtones	7 h	154
Total		154
* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.		

> Formations* développées par Campus Nutriopedia, offertes en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
La nutrition: connaître et comprendre ses effets sur le corps humain	10 h	42
L'anémie: démasquer, pallier et prévenir les carences alimentaires	7 h	14
L'obésité: Un tour d'horizon pour éclaircir la problématique	7 h	6
L'ostéoporose: lever le masque de cette maladie insidieuse pour mieux la prévenir	8 h	11
Total		73
* Formations offertes selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.		

> Formation* développée par l'Institut Kara, offerte en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Concevoir son plan d'affaires dans le domaine des soins infirmiers auxiliaires	7h	3
Total		3

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

> Formation* développée par Bouche en santé, offerte en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Les aînés en résidences et leur condition buccale	3h	3
Total		3

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

> Formations* développées par Mire Formation Conseil, offertes en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Chutes, prévention en milieu de soins de longue durée	3h	14
Notes au dossier, écrire moins et décrire plus l'état de santé	3h	24
Dysphagie : de la détection rapide à l'alimentation sécuritaire	3h	3
Maladie d'Alzheimer et autres (TNCM) troubles neurocognitifs majeurs : favoriser la collaboration et éviter l'agressivité	7h	24
Soins des plaies	7h	15
Soins palliatifs	7h	11
Delirium	3h	18
Personnalités difficiles, trousse pour intervenir	7h	21
Polymédication, polydangere ? Les enjeux pour les professionnels de la santé	7h	1
Notes au dossier, écrire moins et décrire plus l'état de santé	7h	31
PQRSTU : contribuer à l'évaluation à l'aide du PQRSTU	3h	9
Le rôle de l'infirmière auxiliaire et le suivi clinique de l'aîné	7h	7
Total		178

* Formations offertes selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

> Formations réglementaires développées par l'OIIAQ, offertes par les établissements de santé

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2021-2022
Soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	7h	9
Immobilisations plâtrées	90h	9
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21h	41
Total		59

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

> La formation portant sur les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

En date du 31 mars 2022, 995 infirmières auxiliaires ont suivi la formation sur l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur, et ce, depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire en mai 2008.

> La formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Les infirmières auxiliaires qui exercent dans un établissement public au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant celles exerçant en soins de longue durée, et ce, selon certaines conditions et modalités, peuvent se prévaloir de la formation leur permettant d'exercer les activités de contribution à la thérapie intraveineuse.

Depuis la première année du déploiement de ce programme, 2 735 infirmières auxiliaires ont suivi cette formation et les supervisions nécessaires afin de se prévaloir d'une attestation de l'Ordre pour pouvoir exercer les activités prévues, dont 115 infirmières auxiliaires au cours de l'exercice.

> La formation portant sur les immobilisations plâtrées

Les infirmières auxiliaires peuvent se prévaloir de la formation sur les immobilisations plâtrées pour pouvoir exercer les activités professionnelles qui s'y rattachent. Cette formation est donnée par un centre hospitalier approuvé par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Depuis le déploiement du programme, 52 infirmières auxiliaires ont suivi la formation.



Chapitre 05

Bureau du syndic

Bureau du syndic

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Décisions rendues par le Bureau du syndic

Enquêtes de la syndique ad hoc

Nature des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc

Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonction

Autres activités du Bureau du syndic

Activités relatives aux infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Mandat

Le Bureau du syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Il est composé du syndic et des syndiques adjointes qui sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Sur demande ou de leur propre initiative, ils font enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires et aux autres règlements applicables à la profession. Lorsqu'ils le jugent approprié, ils déposent une plainte devant le Conseil de discipline.

TRAITEMENT DE L'INFORMATION AVANT LE PROCESSUS D'ENQUÊTE

Ces demandes d'informations ou de signalement reçues ne sont pas nécessairement appuyées d'une demande d'enquête formelle (par téléphone, par courriel ou par tout autre média).

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice*	67
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	150

* Ce type de demandes est souvent adressé directement au service conseil.

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

François Brady, inf. aux., syndic

Chantal Bélanger, inf. aux., syndique adjointe

Anne-Marie Racicot, inf. aux., syndique adjointe

Collaborateurs au Bureau du syndic :

M^{re} Anne-Marie Jutras, avocate

Manon Salvas, adjointe à la direction

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS 2022 SECON LE STATUT D'EMPLOI	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	1	0
Syndiques adjointes	2	0



ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2021	142
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	150
• Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant un membre d'autres ordres professionnels)	71
• Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	68
• Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	0
• Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par l'un de ses membres	1
• Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le Conseil d'administration ou par un membre du personnel de l'Ordre	2
• Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	8
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	148
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	181
• Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	48
• Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	18
• Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	22
• Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	93
Enquêtes pendantes au 31 mars 2022	111

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	14
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	167
• Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulantes	16
• Enquêtes ayant conduit à une absence de manquement	3
• Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
• Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	1
• Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
• Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	1
• Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	14
• Enquêtes autrement fermées	132
• Fermées avec recommandations	88
• Fermées avec engagement	21
• Autres motifs	23

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndics ad hoc au cours de l'exercice	2

REQUÊTES EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN SUSPENSION OU LIMITATION PROVISOIRE DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

REQUÊTES ADRESSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Imposant immédiatement au membre une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé au membre	1
Imposant immédiatement au membre des conditions suivant lesquelles il pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé au membre	0

ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars 2021 et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

ENQUÊTES DE LA SYNDIQUE AD HOC

Josée Figeys, infirmière auxiliaire, syndique ad hoc, substituée de
Karine Chapleau, infirmière auxiliaire, syndique ad hoc

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2021	7
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
• Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision (a. 121.3)	0
• Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic (a. 121.3)	0
• Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du Conseil d'administration (a. 121.3)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	0
• Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
• Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
• Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
• Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars 2022	7

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LA SYNDIQUE AD HOC

	NOMBRE
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2021	7
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc au Conseil de discipline au cours de l'exercice	14
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes au cours de l'exercice 2021-2022	28
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	11
• Plaintes retirées	0
• Plaintes rejetées	0
• Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
• Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	11
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2022	10

**NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE
PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LA SYNDIQUE AD HOC**

NOMBRE DE PLAINTES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES CATEGORIES D'INFRACTIONS	
Actes dérogatoires à l'hommeur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, de handicap, de statut de parent, de statut de réfugié, de statut de résident étranger ou d'un titre de spécialiste, à l'utilisation, à l'exercice de la fonction de docteur, à l'exercice d'une profession d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'hommeur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'hommeur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	1
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	1
Actes dérogatoires à l'hommeur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation de médicaments, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	1
Infractions liées au comportement du professionnel	7
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Infractions techniques et administratives	1
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	6

FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTERIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	0

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

> Veille constante de différentes plateformes permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires

Informations observées sur le web, dans les journaux, des reportages télévisuels et radiophoniques ou encore des infractions découvertes en cours d'enquêtes concernant d'autres membres.

> Liens avec les directions de l'Accès à la profession, tableau de l'Ordre et de la formation ainsi que de l'Inspection et pratiques professionnelles

Collaboration continue avec les différents services de l'Ordre dans le but d'améliorer le contrôle de l'exercice de la profession et d'assurer la protection du public.

> Réalisation d'activités de prévention au cours de l'exercice telle que la formation à des membres ou à de futurs membres

- Présentation du rôle du syndic et explications des responsabilités déontologiques à une cohorte d'étudiants SASI par les syndics

> Publications d'articles dans la revue Santé Québec par M^e Anne-Marie Jutras

- » Secret professionnel
- » Mécanisme de l'article 149.1 du Code des professions

> Autres formations suivies par le Bureau du syndic

- Journées stratégiques sur le droit disciplinaire
- Colloque des syndicats
- Conférence régionale Maladies infectieuses
- Colloque Utilisation des médias sociaux, quand les règles professionnelles balisent les communications
- Négocier une entente
- Briser l'isolement: Rassembler Évoluer
- Encadrement des professions — De nouveaux défis pour les ordres

ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES
AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

> Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
• Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars 2021	12
• Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	26
• En matière d'exercice illégal (a. 188.1 à 188.2)	3
• En matière d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	3
• En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	20
• En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
• En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
• Perquisitions menées au cours de l'exercice (a. 190.1)	0
• Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	35
• Poursuites pénales intentées (a. 189; a. 189.0.1; a. 189.1)	5
• Actions non judiciaires (au total)	17
• Avertissements incitant invitations à devenir membre de l'Ordre	4
• Mises en demeure ou avis formels	13
• Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	13
• Enquêtes pendantes au 31 mars 2022	3

> Poursuites pénales

	NOMBRE
• Poursuites pénales pendantes au 31 mars 2021	1
• Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	5
• Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	5
• Amener un membre de l'ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
• Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif de transmission à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou d'avoir collaboré à une enquête menée par un syndic	0
• Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
• Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
• Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice*	2
• Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars 2022	4
• Jugements portés en appel au cours de l'exercice ou en rétractation	1

* Un des deux jugements a reconnu coupable la personne d'exercice illégal et usurpation de titre condamnant cette dernière à des amendes totalisant 35 000 \$. Le second jugement a reconnu la personne coupable d'usurpation de titre, condamnant cette dernière à une amende de 3 500 \$.

AUTRES ACTIVITÉS

Le Bureau du syndic a également participé à la table ronde sur la pratique illégale, à laquelle participaient plusieurs ordres professionnels.

Chapitre 06

Comité
de révision

Comité de révision des plaintes du Bureau du syndic	58
Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus	58
Nature des avis rendus par le comité de révision	59
Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions	59

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES DU BUREAU DU SYNDIC

| Mandat

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

MEMBRES (AU 31 MARS 2022)

Denise Dubois, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, présidente du comité

Alain Sansfaçon, inf. aux.

Dominique Laplante, inf. aux.

Manon Girard, inf. aux.

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

M^{re} Patricia Couture, avocate

Le comité a tenu une réunion au cours de l'année.

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2021	1
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline (a. 123-4, al.1)	2
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	2
Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (a. 123-4, al.3)	2
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2022	0

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

> Nombre d'avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice selon la nature des conclusions suivantes :

	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline (a. 123-5, al.1, par. 1 ^{re})	2
Suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (a. 123-5, al.1, par. 2 ^{re})	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (a. 123-5, al.1, par. 3 ^{re})	0

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTERIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	0



Conseil de discipline

Conseil de discipline

61

Plaintes au Conseil de discipline

61

Recommandations du Conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

64

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice

64

Formation des membres du Conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

64

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES ACTIFS (AU 31 MARS 2022)

M^{re} Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline
M^{re} Isabelle Dubuc, présidente
M^{re} Jean-Guy Légaré, président
M^{re} Lydia Milazzo, présidente
M^{re} Nathalie Leilèvre, présidente
M^{re} Myriam Giroux-Del Zotto, présidente
M^{re} Hélène Desgranges, présidente
M^{re} Pierre R. Sicotte, président
Stéphane Giguère, inf. aux.
Laura Gariépy, inf. aux.
Serge St-Germain, inf. aux.
France Martel, inf. aux.
Lise Boucher, inf. aux.
Marie-Hélène Ouellet, inf. aux.
Edween Revillen, inf. aux.
Julie Duchesneau, inf. aux.

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (AU 31 MARS 2022)

Anne-Frédérique Déry, secrétaire du Conseil de discipline et adjointe à la direction générale
Marie-Josée Le Sauter, technicienne juridique, adjointe à la direction générale et secrétaire substitut du Conseil de discipline
M^{re} Eva Sikora, avocate Affaires juridiques, secrétaire substitut du Conseil de discipline

RÉUNIONS

Au cours du dernier exercice, le Conseil de discipline a siégé à 15 reprises. Il y a eu 20 conférences de gestion téléphoniques avec les parties.

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars 2021	7
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	14
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128 al. 1; a. 212)	14
Plaintes portées par un syndic ad hoc (a. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al.2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	11
Plaintes pendantes au 31 mars 2022	10

N° DE L'ARTICLE	NATURE DES CHEFS LORS DES 9 AUDITIONS SUR PLAINTES ENTENDUES (ART. 18, PAR. 3)	OCCURRENCE DES CHEFS
CODE DE DENTOLOGIE DES INFERMIÈRES ET INFERMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC		
8	Le membre n'a pas adopté une conduite irréprochable ou n'a pas agi avec respect, courtoisie, modération et intégrité.	1
13	Le membre n'a pas prodigué les soins et traitements avec diligence.	1
16	Le membre s'est approprié des médicaments, des préparations narcotiques ou anesthésiques ou d'autres biens ou substances, notamment des stupéfiants, appartenant à son employeur ou une personne avec lesquels il est en rapport dans l'exercice de sa profession.	1
17	Le membre a falsifié ou fabriqué de faux documents, au regard du dossier d'un patient ou d'un rapport, registre, dossier de recherche ou autre document lié à la profession.	1
46	Le membre a établi des liens d'amitié, amoureux ou sexuels, susceptibles de compromettre la qualité de ses services professionnels.	3
CODE DES PROFESSIONS		
149.1	Le membre a été déclaré coupable d'infractions criminelles ayant un lien avec l'exercice de la profession.	3
59.2	Le membre a posé un geste dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession.	1
TOTAL DES CHEFS		11

Notez que toutes les plaintes ont été portées par le syndic ou la syndique adjointe. La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.



> Décisions

DÉCISION RENDUE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE DE CHEFS	NATURE DE LA SANCTION
a) Autorisant le retrait de la plainte	0	S. O.
b) Rejetant la plainte	0	S. O.
c) Acquittant l'intimé	0	S. O.
d) Déclarant l'intimé coupable	1	S. O.
e) Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	1	S. O.
f) Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0	S. O.
	1	- Radiation 4 mois - Publication - Paiement des déboursés
	1	- Radiation 1 mois - Publication d'un avis en vertu de 156 C.P. - Paiement des déboursés
	2	- Chef 1: Radiation 9 mois - Chef 2: Radiation 6 mois - À purger concurremment à la réinscription - Publication d'un avis en vertu de 156 C.P. - Paiement des déboursés
	1	- Radiation 6 semaines - Publication d'un avis en vertu de 156 C.P. - Paiement des déboursés
	1	- Radiation 4 mois - Pas de publication d'un avis en vertu de 156 C.P. - Paiement des déboursés
	1	- Radiation 2 mois - Pas de publication d'un avis en vertu de 156 C.P. - Paiement des déboursés
	1	- Radiation 3 mois - Publication d'un avis en vertu de 156 C.P. - Paiement des déboursés
	1	- Radiation 2 mois - Publication d'un avis en vertu de 156 C.P. - Paiement des déboursés
	1	- Radiation 12 mois - Publication d'un avis en vertu de 156 C.P. - Paiement des déboursés (12 mois, versements égaux, perte-bénéfice du terme)
g) Imposant une sanction	3	- Chef 1: Rad. 6 mois - Chef 2: Rad. 9 mois - À purger concurremment à la réinscription - Paiement des frais et déboursés, incluant frais de publication d'un avis en vertu de 156 C.P. et frais d'expertise
	1	- Chef 1: Radiation 3 mois - Publication d'un avis en vertu de 156 C.P. - Paiements des frais et déboursés
h) Toute autre décision (Révision des déboursés)	0	Décision en vertu de l'article 122.0.1 du Code des professions
	0	- Suspension provisoire du droit d'exercice - Publication dans un journal (art. 133 C.P.) - Paiement des frais et déboursés
TOTAL DE 14 DÉCISIONS POUR 16 CHEFS		